

Séance du 17 octobre 2016

L'an deux mille seize, le dix -sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.

*Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de : Mme A. DESENEPART et M. H. GAIDOZ.
Absents excusés, ayant donné respectivement procuration à Mme CAILLOT J. ET M. MOUSEL P.
Ms LOURDAULT M.- LEROY H. et Mme MASCRET N. absents non excusés.*

Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :

N° 64-2016

Choix d'un cabinet d'étude pour « l'aménagement d'un parc intergénérationnel à vocation culturelle, éducative et sportive »

16 pour

Le maire présente à l'assemblée le résultat de l'analyse des offres reçues pour ce dossier qui s'est déroulée vendredi 14 octobre à 11 h 00.

L'objet étant « l'aménagement d'un parc intergénérationnel à vocation culturelle, éducative et sportive ».

Les travaux à réaliser dans le cadre du présent projet ont été estimés à :

Lot 1 : VRD-PAYSAGE : 440 160 € H.T.

Lot 2 : Eclairage : 53 300 € H.T.

Le jugement des offres sera effectué selon les critères de choix pondérés comme suit, servant à déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse :

- Prix des prestations (60 %)
- Valeur technique de l'offre appréciée au travers du mémoire technique joint à l'offre (35%)
- Le délai des prestations (5 %)

Quatre cabinets ont adressé une offre pour le lot 1 et 2 entreprises pour le lot 2 :

Lot 1 : Présentation des offres :

1. ARTOPIA/CTP : 465 002.82 € H.T. note : 96.06/100

2. ID VERDE/SRTP : 457 681.87 € H.T. note : 86/100

3. ACTUEL PAYSAGE : 585 637.77 € H.T. note : 84.14/100

4. EDIVERT : 522 896.31 € H.T. note : 74.27/100

Lot 2 : Présentation des offres :

FME : 34 917 € H.T. note : 87.50/100

SCEE : 36120 € H.T. note 82.43/100

Après consultation et analyse des offres, en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, l'offre économique la plus avantageuse est classée selon les critères de jugement fixés au règlement de consultation.

Il est proposé à l'assemblée de retenir l'offre :

- *pour le lot 1 : ARTOPIA/CTP*
- *pour le lot 2 : FME*

Après délibération, l'assemblée :

Décide de retenir l'offre des entreprises :

ARTOPIA/CTP et FME

Charge le maire de passer commande auprès de ce cabinet d'étude pour la prestation détaillée.

Autorise le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Informations diverses :

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 19 H 30.

Suivent les signatures :

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :
Absente excusée, procuration à Mme CAILLOT J.

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ Hervé :
Absent excusé, procuration à M. MOUSEL P

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :
Absente

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

LOURDAULT Marc,
Absent

LEROY Herbert :
Absent